

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUILLET 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Lundi Vingt Quatre du mois de Juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Marie-Flore DESIREE (excusée) – Ghislaine GISORS (excusée) – MM. Christian THENARD – Julien BONDOT – Mme Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**TRANSFERT DE PERSONNEL DE
LA COMMUNE DE GOSIER
A LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU SUD-EST
GRANDE-TERRE « LA RIVIERA DU
LEVANT » POUR L'EXERCICE DE
LA COMPÉTENCE "PROMOTION
DU TOURISME"**

CM-2017-4S-DRH-61

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3/3^e alinéa ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 décembre 2016 relative à l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Grande-Terre "La Riviera du Levant" ;

Vu la délibération du Conseil municipal CM-2016-9S-DART-100 en date du 22 décembre 2016 ;

Considérant que la compétence "promotion touristique" est reconnue comme une compétence obligatoire des communautés d'agglomération ;

Considérant que le transfert de la compétence "promotion Touristique" vers la Communauté d'agglomération "La Riviera du Levant" doit être effectif au 1^{er} janvier 2017 et que les agents exerçant en totalité leurs fonctions dans les services concernés sont également transférés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'acter le transfert de quatre agents de la ville du Gosier à la Communauté d'agglomération "La Riviera du Levant" :

Agents	Cat	Nom/Prénom	Service/ Mission	Quotité du temps de travail	Transfert
n°1	A	DESBOIS Sylvie	Directrice	100%	X
n°2	C	MARTIAL ROSE Lyvia	Agent accueil touristique	100%	X
n°3	C	LUCE Katiana	Agent accueil touristique	100%	X
n°4	C	SYLVESTRE Richard	Agent accueil touristique	100%	X

Article 2 : De supprimer les postes de l'Office du tourisme ouverts à la liste des emplois permanents.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

26 JUL. 2017

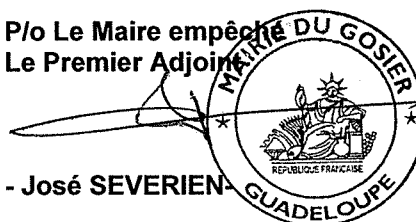
Et publication ou notification le

27 JUL. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 24 juillet 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Transfert de personnel de la commune de Gosier à la Communauté d'Agglomération du Sud-est Grande-Terre la Riviera du Levant pour l'exercice de la compétence Promotion du Tourisme

Date de transmission de l'acte : 26/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 26/07/2017

Numéro de l'acte : CM20174SDRH61 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170724-CM20174SDRH61-DE

Date de décision : 24/07/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite
5.7.4. Autres